

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 1er février 2021 à 19 h  
Par vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations  
avec les citoyens/des Communications et du Greffe  
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture  
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics  
Monsieur Benoit Malette, chef de la division des études techniques

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02.

---

**CA21 25 0005**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er février 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CA21 25 0006****Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 7 et 18 décembre 2020, et le 15 janvier 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 7 et 18 décembre 2020, et le 15 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10 - Période de questions et requêtes du public.**

Requérant	Membre visé	Question
Andrée-Claude Paquette	M. le maire	Des travaux d'aménagement et/ou d'aqueduc sont-ils prévus en 2021-2022 sur le tronçon de rue Rivard entre Laurier et Boucher ou ceux-ci sont-ils prévus plus tard?
Mme Isabelle Picard	M. le maire	<p>Les tarifs des vignettes de stationnement, qu'elles soient valides pour 1 an et 3 mois (achetée le 1er juillet 2020, valide jusqu'au 30 septembre 2021) ou seulement 6 mois (achetée le 30 mars 2020, valide jusqu'au 30 septembre 2020), sont les mêmes. Pour l'instant, seule une vignette achetée en avril permet un tarif réduit de moitié (valide pour 6 mois). Ma question est: quelle est la justification pour que le tarif ne soit pas modulable selon la durée de validité de la vignette?</p> <p>Il me semble déraisonnable que le prix ne représente pas la durée (pro-rata au mois par exemple) et je souhaitais connaître la justification de l'arrondissement à cet effet.</p> <p>Suggestion: Il serait pertinent d'avoir le choix d'acheter une vignette valide pour 6 mois (prix de moitié), à autre moment que l'unique mois d'avril. Peut-être rajouter une autre date d'échéance, le 31 mars par exemple, pour permettre aux citoyens d'acheter vignettes valides d'octobre à mars (ce qui serait très populaire à mon avis).</p>
Mme Marie Grondin	M. le maire	Est ce qu'une réglementation sur le droit de circuler dans les rues résidentielles et ruelles a été analysée pour limiter la présence de ces mastodontes? NB : Mon balcon au 2 ième étage a été accroché 2 fois en 1 an . Ces camions passent fréquemment dans ma plate bande et accroche un poteau situé à côté de mon balcon au premier étage . Depuis 14 ans je tolère cette situation. J'apprécierais recevoir une réponse
M. Gilles Parent	M. le maire	Depuis plusieurs semaines, les camions lourds qui approvisionnent le supermarché Métro Beaulieu stationnent sur la rue Chambord, entre Laurier et Saint-Grégoire, une rue à vocation résidentielle et non commerciale. Il s'ensuit une kyrielle de méfaits : bruit, pollution, etc. Auparavant et presque pendant deux décennies, ces camions étaient plutôt dirigés dans l'allée du

		stationnement de ce supermarché. Les responsables de l'arrondissement peuvent-ils, entre autres mesures, forcer en priorité les gestionnaires du supermarché à revenir à l'ancienne pratique et à ne plus donner aux camionneurs la consigne de stationner dans notre rue ?
Mme Brigitte Doyon	M. le maire	J'habite 5201 Chambord, des camions de chez Métro se stationnent devant chez moi de l'autre côté de la rue à l'endroit où il y a des vignettes pour les résidents. C'est de la pollution visuelle. En Californie les camions plus haut que 6 pieds n'ont pas le droit de se stationner dans des quartiers convoités, il y a de l'affichage à cet effet. Si nous voulons profiter de notre îlot de verdure ceci gâche notre environnement et mes locataires se sont plaints. Je paye de grosses taxes et mes loyers sont en conséquence, si je perd mes locataires qui va payer la facture? Comment continuer à garder un quartier de qualité? Des belles fleurs au coins de rues et plus de camions sur une rue résidentielle. A Je suis très déçue que même la police tolère ceci car ce sont des permis pour les résidents à cet endroit. Comment allez-vous régler ce problème et nous redonner un environnement résidentiel?
Mme Marielle Moquin	M. le maire	Vu que le stationnement de camions de livraison sur la rue Chambord ( rue résidentielle) pose de multiples problèmes de pollution (de l'air, sonore et visuelle), que comptent faire les responsables de l'arrondissement pour éviter que ces facteurs de risque affectent la santé des résidents et diminuent leur qualité de vie? De plus, les vibrations provoquées par ces camions stationnés nuisent à notre bien-être chez nous. Vivre sur le Plateau ne devrait-il pas être plus agréable ou est-ce de la fausse représentation?
Mme Geneviève Gagné	M. le maire	Compte du nombre de signatures reçues pour demander une consultation populaire concernant le projet immobilier au dessus du Energie Cardio, au 4535 avenue Papineau, est-il toujours acceptable socialement d'aller de l'avant avec ce projet ? Pourquoi l'arrondissement devrait-il continuer d'approuver un projet qui ne tient pas compte des retombées sociales et de la qualité de vie de ses propres citoyens et qui favorise seulement le côté économique d'un projet qui déroge de ses propres règlements ? Nous n'avons pas atteint les signatures requises pour lancer ce référendum, mais sachez que nous avons rencontré plusieurs problèmes techniques de la part du greffier (formulaires en ligne qui ne fonctionnent pas, envoi de pièces d'identité par courriel (peur de vols d'identité). Un processus qui n'est certainement pas en la faveur du citoyen.
M. John Stokes	M. le maire	Les rencontres d'information de voisinage ont été mis en place dans le but d'avoir un dialogue avec les voisins concernés par les projets de construction ou d'agrandissement, pour que le promoteur entende et réagisse à leurs préoccupations. Dans le cas du projet du 4535 Papineau, le processus semble être suivi uniquement dans la forme et non dans l'esprit: aucune modification n'a été apportée en fonction des préoccupations exprimées par le quartier; aucune réponse n'a été donnée à une suggestion écrite sur une éventuelle modification pour rendre le projet plus agréable pour les voisins dont la qualité de vie et la valeur des propriétés sont affectées. Êtes-vous d'accord pour dire que ce processus n'a pas fonctionné comme prévu dans ce cas, et comment peut-on s'assurer que l'apport des personnes concernées est réellement pris en compte?
M. Sylvain White	M. le maire	Plusieurs personnes ont refusé de signer le registre pour la tenue du référendum car il fallait envoyer des pièces d'identité par courriel. La ville est-elle consciente qu'il s'agit d'une procédure informatique qui n'est absolument pas sécuritaire et que cela a eu un impact à la baisse sur le nombre de signatures?

M. Jacques Nacouzi	M. le maire	<p>Bonjour, en direction Nord sur la piste Berri, il n'est pas du tout aisé ni naturel de se diriger vers le REV Saint-Denis, les cyclistes vont en majorité sur Cherrier sur la piste Lafontaine. Côté sécurité, quand j'arrive avec mes enfants, je n'ose pas rejoindre Saint-Denis à partir de Berri. Serait-ce possible de :</p> <p>1- Installer une pancarte sur le coin Berri-Cherrier pour diriger les cyclistes vers Saint-Denis direction Nord via Cherrier direction Ouest et</p> <p>2- installer des bollards côté Nord sur Cherrier entre Berri et Saint-Denis + Bollards sur Saint-Denis direction Nord entre Cherrier et Roy pour sécuriser ce passage vers le REV Saint-Denis Direction Nord.</p> <p>c'est plus sécuritaire et ça ramène du monde sur Saint-Denis pour sa relance au printemps.</p>
M. Nelson De Sousa	M. le maire	<p>Je me demandais qu'elle est la cohérence avec la réglementation des revêtements extérieurs pour les nouvelles constructions de bloc de condos et le droit de peindre une devanture d'une résidence ou commerce.</p> <p>À ma compréhension, le Plateau veut conserver une certaine homogénéité de ces édifices en conservant les détails architecturaux propre à notre arrondissement. Si je prends en exemple le nouveau projet des constructions Mondeev sur le rue St-Grégoire entre les rues Rivard et Berri, j'ai beaucoup de misère à comprendre le mélange de 3-4 sortes de briques, mais surtout le fait de pouvoir utiliser de grands panneaux de couleur orange. De plus je ne comprends pas comment l'on peut accepter à un commerce de peindre sa devanture comme au 5425 Boul. St-Laurent. Pour terminer, j'ai déposer une demande à l'arrondissement le 28 septembre 2020, dossier 20-245233, et je trouve cela inacceptable que je n'aie toujours pas eu de réponses. Merci.</p>
Mme Stéphanie Guichené	M. le maire	<p>Le CPE Lafontaine a un besoin urgent de trouver une autre bâtisse pour se relocaliser du fait de la vétusté et de la dangerosité du bâtiment qui l'abrite. Nous craignons une éviction sans préavis de la part de notre propriétaire. Nous avons besoin d'aide de l'arrondissement afin de pouvoir trouver un bien immobilier (bâtisse, terrain avec bail emphytéotique). Que ferons-nous si du jour au lendemain, le CPE qui doit fêter ses 50 ans en 2021 doit fermer ses portes? et ainsi laisser sans ressources 143 enfants et leur famille et 40 salariés?</p>
Mme Carole Breton	M. le maire	<p>Il y a de plus en plus de graffitis dans le quartier Mile-End. Il semble y avoir un lien avec skatepark sous le viaduc Van Horne. Qu'est-ce que l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal fait pour contrer ce fléau, ce vandalisme ? Ils sont de plus en plus gros et envahissants. Il y en a partout: sur les murales, les lieux publics, les maisons privées, les ameublements publics, les commerces, les portes d'entrées, les fenêtres, les vitrines, etc.</p>
M.Salomon Joseph	M. le maire	<p>J'ai une propriété située au 3507 rue Cartier, l'automne passé des gens ont fait du marquages sur la rue et les trottoirs, et ont distribué des pamphlets d'informations sur les entrées d'eau en plomb. Moi j'aurais à faire des travaux sur le trottoir et l'escalier allant à la rue. Pouvez me dire si des travaux de réfections sont prévus sur ma section de rue, si oui, je vais attendre que vos travaux soient faits avant d'effectuer les miens?</p>
M. François Désy	M. le maire	<p>Je suis proprio non-occupant du Plateau et au fil des ans, j'ai vu le stationnement libre (sans vignette et sans parcomètre) se réduire comme une peau de chagrin dans l'arrondissement et je me demandais si cette doctrine aurait bientôt une fin. C'est rendu infernal pour des gens comme moi de pouvoir stationner à proximité de nos logements pour y effectuer des travaux qui améliorent le bien-être et confort des locataires qui résident dans le Plateau. On doit maintenant marcher de très loin avec nos bagages, outils et matériaux pour atteindre les logements. Plusieurs fournisseurs ne veulent même plus venir y travailler et /</p>

		ou nous facturent un supplément salé pour venir, supplément qui se retrouve dans les ajustements de loyer de l'année en cours. Idem pour les familles qui veulent visiter les habitants du Plateau. Merci.
Mme Lucie Rodrigue	M. le maire	<p>Pour avoir élu Monsieur Luc Rabouin, je sais qu'il s'intéressait au problème des propriétaires abuseurs. J'habite mon logement depuis 1996. En 2010=2011, j'ai été témoin de reprises de logements pour la mauvaise raison de hausser le prix des loyers. Sur 12 logements, 2 locataires partaient d'eux-mêmes. 3 autres ont eu un avis de reprise de logement sous le prétexte mensonger qu'il reprenait les logements pour lui ou des membres de sa famille. Rien de cela ne s'est fait. Un seul locataire a contesté à la Régie et il a eu gain de cause. Je pourrais en dire plus sur le sujet mais c'est du passé et là c'est le présent qui me préoccupe. En effet, c'est moi cette année qui fais l'objet de prise de logement dans le but de hausser mon loyer sinon pourquoi moi, une locataire de 12. Il prendrait le logement pour lui alors qu'il ne peut monter l'escalier pour ses problèmes de jambes évidents.</p> <p>Mais cela mis à part, il y eu a un moratoire l'an passé sur les reprises de logements et cette année, on nous laisse dans l'inquiétude de ne pas savoir. Je ne peux concevoir que l'on doive se chercher un logement dans le contexte actuel, Covid 19 et avenants et en plus de la surcharge pour les soins médicaux, etc.</p> <p>Si, comme moi, on n'a pas de voiture, s'il est dangereux de prendre les services en commun, comment se chercher un logement alors que je me confine le plus possible à la maison. Comme plusieurs, je suis âgée (71 ans), j'ai une mauvaise santé, je dois déjà aller souvent au CHUM, mon restant d'autonomie est bien mon logement bien situé qui me permet d'être le plus autonome possible. Je suis sans famille et je n'ai pas besoin de demander de l'aide malgré. Allons-nous être aidés à mieux vivre ce temps de pandémie en nous rassurant avec un moratoire ou un arrêt des demandes d'éviction. S.V.P. quelqu'un a bien le pouvoir d'alléger notre fardeau et avec si peu.</p>
M. Yannek Guillet	M. le maire	J'aimerais savoir ce qu'il adviendra du bar Entre-Nous qui se situait entre le 4535 Papineau (Energie Cardio) et le théâtre la Licorne. Il a été vendu, risque-t'il d'être inclus dans le projet immobilier du 4535?
Mme Bev Caplan	M. le maire	Since its inception, the presence of Open Door on Parc has been a source of disruption for both residents and local businesses in the neighbourhood; numerous complaints have been lodged, echoing the same sentiments over and over. Despite efforts to improve the situation, this project continues to have a negative ripple effect on the street and its surrounding area. It even remains to be seen that it is improving the lives of its users, many of whom - especially the aboriginals - have a mere sidewalk or storefront to sit on. Isn't it time to change the dynamic so that it becomes a win/win for all concerned? Has the city given any consideration to moving the location of this project? To a place where clients would have a safe outdoor environment and one that would not compromise the well-being of residents and businesses.
M. Van Dongen Vogels	M. le maire	Depuis la réouverture de Open Door en janvier, l'avenue du Parc, entre Sherbrooke et Prince-Arthur, est devenue un véritable dépotoir et un danger constant pour les piétons. Comme ces détritiques sont dangereux (seringues, bouteilles cassées, etc.), les trottoirs sont devenus impraticables et forcent l'usage des rues avec risques de contravention. Pourrions-nous recevoir l'aide quotidienne d'une brigade de propreté ou même 2 x par jour SVP? Il nous avait été promis un horaire de 3 fois semaine en octobre avant l'ouverture 24H. Cela n'est plus du tout suffisant. En vous remerciant .. Co-signé par Isabelle Martiliani, Sylvie Simon, Beverly Caplan, Andrée Devault, Michèle Senecal, Marie-Claudine Rostaing et Sandrine Rhodius. Citoyens de Milton Parc.

M. Tony Antakly	M. le maire	<p>La détérioration désastreuse de sécurité et Santé publique menace notre quartier de Milton-Clark. La situation est devenue intenable depuis la réouverture de Open Door après sa fermeture, imposée par les autorités, principalement à cause de l'écllosion de Covid-19, avec un pourcentage d'infection d'environ 40 % : du jamais vu au Canada, à ma connaissance!</p> <p>Tous les jours la semaine passée, alors que j'essaie de marcher sur Milton coin Parc, j'ai été témoin de cris, de rassemblements houleux et d'agressions verbales de la part des itinérants envers les passants. De surplus, ces itinérants déversent directement sur la rue des quantités significatives de saletés et déchets personnels.</p> <p>Les problèmes liés aux manquements à la santé et sécurité vont continuer à s'aggraver. Est-ce que l'Arrondissement va mettre en place une Commission composée d'experts indépendants pour se pencher sur ce problème et proposer les solutions qui s'imposent ?</p>
Mme Monique Plourde	M. le maire	J'aimerais recevoir un suivi sur ce sujet suite à la plainte #20278535 déposée l'automne dernier
M. Terrence Regan	M. le maire	<p>Lors de sa réunion de janvier 2021, le Comité des Citoyen(n)es de Milton-Parc a adopté une motion condamnant la décision de l'arrondissement d'arrêter le déneigement dans les ruelles (non-commerciales).</p> <p>On a estimé que la cessation de ce service vieux de plusieurs décennies offert par la Ville pourrait sérieusement compromettre la capacité du Service des Incendie à éteindre les incendies, mettant ainsi en danger des vies et de nombreuses propriétés - qui sont presque toutes attaché au Plateau.</p> <p>De plus, cela compromet la santé des personnes âgées, les familles, les personnes qui travaillent à l'extérieur de la ville, etc. qui se stationner dans leurs propres espaces dans les ruelles, évitant ainsi la foule dans les rues - aussi les résidents, et véhicules de service.</p> <p>Quand cette nouvelle politique a-t-elle été adoptée?</p> <p>Pourquoi cette coupure régressive a-t-elle été adoptée?</p> <p>Les citoyens ou les Départements de Incendie et Police ont-ils été consultés sur cette nouvelle politique?</p>
Mme Linda Vallée	M. le maire	<p>À cause des contraintes du formulaire, voir le contexte dans le doc. annexe.</p> <p>25/09/20 rencontre Marianne Giguère, LP Sourdif (Valmont) et moi-même.</p> <p>Demande de remettre les places de stationnements devant les 4519, 4516,4530 des Érables et d'une zone de livraison sur des Érables ouest entre ruelle et Mt-Royal afin de contrer à la source les bruits des avertisseurs de recul lors des livraisons et de mieux gérer les moteurs au ralenti.</p> <p>Des modifications avaient été apportées lors de l'ouverture du chantier de la Caserne maintenant suspendu depuis plus de 2 ans et pour encore quelques temps. Cette situation affecte plus de 30 résidences et un commerce. nous travaillons depuis 10ans résidents-commerçants à maintenir notre qualité de vie. Nous aimerions savoir quand l'arrondissement compte apporter la solution demandée en septembre.</p>
M. François Tremblay		<p>Bonjour, il vient d'être porté à mon attention que la VDM prévoit installer une piste cyclable sur la rue boucher et ainsi devoir la rendre à sens unique vers l'est et retirer l'ensemble des stationnements sur la côté nord de la rue. Ce changement en sens unique de la rue boucher vers l'EST est problématique pour de nombreux citoyen du secteur et vient complexifier tout</p>

	M. le maire	<p>déplacement vers l'ouest et le nord.</p> <p>L'année dernière, la rue St-Grégoire a été en travaux jusqu'à tard en automne pour ajouter une piste cyclable à double sens. Si une piste cyclable à double sens existe déjà sur St-Grégoire, il est complètement incompréhensible de vouloir rajouter une autre piste cyclable à double sens sur Boucher. Nous demandons l'abandon du projet de piste cyclable sur la rue boucher et plus précisément de l'instauration d'un sens unique en direction EST sur la même rue.</p> <p>Merci,</p>
Mme Manuelle Croft	M. le maire	<p>Quand vient le temps d'octroyer des permis de construction et de rénovation, l'arrondissement porte une attention particulière aux questions architecturales . Il ne semble pas y avoir de contraintes concernant l'éclairage.</p> <p>L'éclairage résidentiel ou commercial est parfois une source de pollution visuelle, causant de l'inconfort ou d'éblouissement. Par exemple, notre famille et nos voisins subissons l'intrusion lumineuse résultant d'un éclairage mal conçu sur bâtiment commercial voisin.</p> <p>La ville de Montréal a collaboré à l'établissement de la Norme BNQ 4930-100/2016 – éclairage extérieur-contrôle de la pollution lumineuse. L'arrondissement peut-elle mettre en place une réglementation visant la réduction de la pollution lumineuse sur le domaine privé?</p>
M. Pierre Ahad	M. le maire	<p>Le périmètre sous terrain tout au tour du Parc Laurier est compromis puisque vous m'avez dit il y a trente ans que vous corrigiez la situation de la Carrière Limoge. Plainte datant de plus de trente ans et maintes communications.</p> <p>La modification de la circulation proposée avec une piste cyclable moins de stationnement est déconcertant si vous avez des priorités datant de trente ans. C'est une modification avec des effets néfastes pour l'ensemble de l'arrondissement puisqu'il y a déjà des pistes cyclables sur St-Grégoire, Brebeuf, Laurier et St-Hubert, et le contour du Parc Laurier. C'est des travaux redondants alors qu'il y a des urgences de trente ans.</p> <p>Ou sont les consultations avec les citoyens? Ou sont les études qui inspirent une amélioration du quartier alors que celui-ci s'affaisse?</p>

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

---

**CA21 25 0007**

### **Adoption du Plan d'action culturel 2021-2023 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter le Plan d'action culturel 2021-2023 du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1208249006

---

**CA21 25 0008**

**Octroi d'un contrat à la firme Axe Construction inc. au montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, et autorisation d'un montant additionnel de 146 250 \$, taxes incluses, pour les imprévus et de 50 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 171 250 \$, conformément à l'appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires).**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder à la firme Axe Construction inc. le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 975 000 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-20-06 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 1 171 250 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, dans le parc Baldwin à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218960001

---

**CA21 25 0009**

**Octroi à l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) d'un contrat pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé, pour une (1) année au prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18506, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 445 528,13 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires).**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé le 11 novembre 2020 pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé, et que l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) a été le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE les travaux d'élimination de graffitis s'inscrivent dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté sur le territoire de l'arrondissement afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'enlèvement des graffitis par une firme d'expérience;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris



et résolu :

D'accorder un (1) contrat à l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé pour une (1) année, pour une dépense de 445 528,13 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 20-18506 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1208785004

---

### CA21 25 0010

**Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021, et approbation des projets de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 93 493 \$, toutes taxes applicables, aux onze (11) organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 :

Organisme/Artiste	Projet	Montant
Alida Esmail	In our own backyards	12 000 \$
Dorothea Ventura	Chants d'amour à travers les siècles	7 000 \$
Fanfare Pourpour Inc.	Un air de fanfare, un pas de deux	11 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	L'art dans ta cour	8 000 \$
Malasartes productions	noZen marche!	6 000 \$
Marie-Pier Gilbert	Connexions Momentanées	9 672 \$
Muzimonde	La marche du bonheur	8 010 \$
Productions Evenity	Diaspora Afrocolombia : Convergence	7 000 \$
Projet iso	Voyage musical en nature... en ville	7 816 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	Ballades musicales avec EspaceTrad	10 000 \$
Virginie-Louve Poulin-Bergeron	Le Cirque Nature, encore!	6 995 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>93 493 \$</b>

D'approuver les projets de convention dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1208249005

**CA21 25 0011**

**Octroi de contributions financières totalisant la somme de 2 250 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.**

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 2 250 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Mission Communautaire Mile-End	La distribution de paniers de Noël aux familles et personnes défavorisées du quartier	750 \$
Multi-Femmes	La distribution de paniers de Noël aux femmes et familles défavorisées	750 \$
Partage & Solidarité	La distribution de paniers de Noël aux personnes aîné.e.s	750 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>2 250 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1213945001

**CA21 25 0012**

**Autorisation d'une affectation de surplus de 56 833 \$ afin de poursuivre les travaux d'élimination des graffitis, prévus jusqu'au 28 février 2021, dans le cadre du contrat octroyé le 3 novembre 2020 (DA 20 8785003).**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur des Travaux publics et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'affecter le montant de 56 833 \$ en provenance du surplus de gestion affecté de l'arrondissement afin de poursuivre les travaux d'élimination des graffitis, prévus jusqu'au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1218785001

**CA21 25 0013**

**Affectation de surplus afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2021, pour un montant de 100 000 \$ pour les parts de l'arrondissement et de Desjardins, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation de signer la convention de partenariat financier avec Desjardins.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver l'affectation d'un surplus d'un montant de 100 000 \$, dont 50 000 \$ provenant de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal, pour l'année 2021, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, la présente convention de partenariat avec Desjardins et tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'entériner les modalités du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1216616002

---

#### **CA21 25 0014**

**Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2020.**

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre et du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1218863002

---

**CA21 25 0015****Ordonnance modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb, au nord de la rue Rachel Est.**

ATTENDU QUE la Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'augmenter les heures disponibles pour les places de stationnement réservées au Service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb près la caserne d'incendie 16;

ATTENDU QUE le centre des appels d'urgence est en opération 24 heures par jour en raison de la pandémie de COVID-19 et que ces places de stationnement sont nécessaires en tout temps pour que les chefs de section du Service incendie puissent s'y stationner rapidement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible de réserver, aux endroits que l'arrondissement détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb, au nord de la rue Rachel Est, de façon à ce que ces places soient réservées en tout temps au service incendie.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1206790002

---

**CA21 25 0016****Avis de motion et dépôt du projet du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02).****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2021-02 – *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1210482001

---

**CA21 25 0017**

**Adoption du Règlement (2020-07) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments.**

Vu les articles 113, 145.15 et 145.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et l'article 155 de l'annexe C de cette Charte;

VU l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 qui permet au conseil d'arrondissement de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite si elle est d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut faciliter la compréhension et l'application des normes urbanistiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire préserver ou retrouver les caractéristiques distinctives des bâtiments;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite encadrer les nouvelles tendances commerciales;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 25 août 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 9 au 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

*D'adopter le Règlement (2020-07) modifiant Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1205924008

---

## CA21 25 0018

**Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé aux 257-259, avenue du Mont-Royal Est.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 3 novembre 2020;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'un contrat de surveillance de chantier par un architecte incluant un minimum de trois visites, ou une garantie monétaire, sera déposé.e avant la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins de Yves Guernier architecte, datés du 5 janvier 2021, pour la construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé au 257-259, avenue du Mont-Royal Est (lot 1 443 846), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3002105574, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1217510001

---

#### **CA21 25 0019**

**Refus des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet d'installation de panneaux d'aluminium rouge au-dessus de la vitrine commerciale, situé au 4560, rue Saint-Denis.**

ATTENDU QUE lors de la séance du 12 janvier 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à la proposition, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU QUE la proposition s'avère non conforme à certains objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), plus spécifiquement au Fascicule d'intervention numéro 5 sur les transformations et remplacements spécifiques;

ATTENDU QUE le projet ne s'intègre pas de façon harmonieuse à la typologie du bâtiment original, en venant recouvrir un revêtement existant distinctif;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De refuser les dessins reçus par la Direction le 16 novembre 2020, pour l'installation d'un parement d'aluminium rouge devant le revêtement métallique turquoise existant, situé au 4560, rue Saint-Denis (lots 6269780 et 6269797).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1216205001

---

#### **CA21 25 0020**

**Dépôt du bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur des Travaux publics et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1217009002

---

**CA21 25 0021**

**Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction à l'égard du Règlement 01-277-84.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 12 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1218863001

---

**CA21 25 0022**

**Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement à l'égard du règlement d'emprunt pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2020-11).**

Le certificat de la procédure d'enregistrement à l'égard du *Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2020-11)* est déposé à l'attention des membres du conseil.

61.01

---

**CA21 25 0023**

**Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement à l'égard des projets particuliers pour les bâtiments situés aux 3760, rue Saint-Denis et 4535, avenue Papineau.**

Les certificats de la procédure d'enregistrement à l'égard des projets particuliers pour les bâtiments situés aux 3760, rue Saint-Denis et 4535, avenue Papineau sont déposés à l'attention des membres du conseil.

61.02

---

**CA21 25 0024**

**Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 20 et 27 octobre, les 03 et 17 novembre et les 1er et 15 décembre 2020.**

Les comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 20 et 27 octobre, les 03 et 17 novembre et les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2020 sont déposés à l'attention des membres du conseil.

61.03

---

**CA21 25 0025**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2021. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021

---